



Vérification d'antécédents judiciaires

L'Association Québec Snowboard et Canada Snowboard rendent obligatoire depuis 2006, la vérification d'antécédents judiciaires pour tous les entraîneurs actifs au Québec et partout au Canada. Les entraîneurs doivent envoyer à Canada Snowboard une preuve de vérification des antécédents judiciaires tous les 3 ans pour être membre en règle et reconnu par la fédération Nationale. L'association canadienne des entraîneurs a rendu cette pratique obligatoire à l'automne 2016.

Depuis le 1 juillet 2017, l'Association Québec Snowboard a élargi sa politique et demande à tous ses membres travaillant avec des enfants et jeunes de moins de 18 ans de fournir une preuve d'antécédents judiciaires.

À noter qu'à compter du 1 juillet 2019, l'Association Québec Snowboard demandera que la vérification soit faite à tous les 2 ans au lieu de 3 ans.

Comme plusieurs de nos membres travaillent comme salarié ou bénévole auprès de clientèle vulnérable (article 6.3 de la Loi sur le Casier judiciaire), il s'agit de la responsabilité des clubs et employeurs de s'assurer que leurs employés et bénévoles n'ont pas d'antécédents judiciaires.

À noter que les employés et les membres du conseil d'administration de l'Association Québec Snowboard sont aussi concernés par cette mesure.

Pour procéder à la vérification des antécédents judiciaires, l'Association Québec Snowboard a choisi d'utiliser les services de My Back check.

Comment fonctionne My Back check

L'individu devra d'abord confirmer son identité en ligne pour pouvoir débiter le processus. Ensuite, il remplit une demande en faisant une auto déclaration de ses antécédents judiciaires. L'information sera ensuite vérifiée avec les services de polices canadiennes.

Si l'information concorde avec l'auto déclaration, la demande sera approuvée.

Sinon, la demande sera refusée et l'individu devra remplir à nouveau et payer les frais nécessaires.

Le coût associé à une demande de vérification d'antécédents judiciaires est de 25,00\$ plus taxes. La vérification judiciaire doit être faite tous les 2 ans.

Confidentialité

L'information résultant de cette démarche demeurera confidentielle. L'Association Québec Snowboard et les clubs doivent s'assurer que la confidentialité est respectée en tout temps.

Pour plus d'information sur notre politique de confidentialité concernant le processus de vérification des antécédents judiciaires de Sterling Talent Solutions, [cliquer ici](#)

Pour débiter la demande de vérification d'antécédents judiciaires, [cliquer ici](#)

Pour visionner un vidéo sur la procédure de MyBackCheck, [cliquer ici](#)